

# **MODE OPERATOIRE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX – DEMOLITION ENROBES VOIRIE**

## **NATURE INTERVENTION**

Sondages à réaliser dans les enrobés de voirie sur 10 cm de profondeur pour une zone de 10000 m<sup>2</sup> environ.

## **PHASE 1 : SIGNALISATION DE LA ZONE (équipement de procédure collective)**

Délimitation de la zone chantier par balisage et plots coniques oranges tout autour de la voiture qui sera la base pour les accessoires et le groupe électrogène à essence.

MOYENS TECHNIQUES : Plots coniques et plots verticaux, affichage TRAVAUX EN COURS, Bande de délimitation afin de baliser la zone de prélèvement.

## **PHASE 2 : MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS (voir ci-dessous)**

## **PHASE 3 : SONDAGES**

Pour chacun des sondages, dès lors que le matériel utilisé implique un contact direct, il est utilisé des gants à usage unique et des outils propres ou soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Les outils utilisés pour les sondages doivent être dans la mesure du possible à usage unique. Lorsque cela n'est pas possible, il faut prévoir un processus de nettoyage de la totalité de l'outil (y compris le porte-lame) car une contamination d'un matériau à un autre peut se faire très facilement.

- Pour réaliser les sondages nous utilisons une carotteuse avec réservoir d'eau sous pression et un groupe électrogène essence.

## **EVALUATION DES RISQUES :**

- Risque amiante : le prélèvement par carottage à l'humide est évalué par scol@miante à 22F/L soit un niveau 1 du niveau d'empoussièrement (le plus faible),
- Risque accident routier : la zone de prélèvement est balisée tout autour de la base constituée par la voiture,
- Risque utilisation carotteuse et groupe électrogène : 2 techniciens opérateurs seront sur place pour utiliser la carotteuse fixée sur colonne afin d'éviter tout risque de mauvaise utilisation et le groupe électrogène sera installé au sol à 3 mètres de la zone de prélèvement sous surveillance d'un technicien.

## **PHASE 4 : REBOUCHAGE DES TROUS**

Pour finir, pour chaque prélèvement pour lequel une destruction partielle a été effectuée sur la zone, l'opérateur rebouche les trous par de l'asphalte à froid.

## **TRACABILITE**

Pour permettre une parfaite traçabilité, et notamment dans les cas complexes, les modalités de matérialisation des sondages doivent être convenues entre l'opérateur et le donneur d'ordre de manière à permettre leur exploitation ultérieure (sur un plan ou tout autre support adapté). En cas d'accord spécifique entre le donneur d'ordre et l'opérateur de repérage, les sondages peuvent également faire l'objet d'une signalisation in situ par la pose d'une marque ou d'une étiquette permettant le recoupement ultérieur des données. Ils peuvent également faire l'objet d'un reportage photographique permettant de situer l'environnement proche du sondage.

## Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail (sous-section 4) suivant la cartographie des empoussièrtements en fibres d'amiante en sous-section 4 des processus de travail les plus courants établie par le rapport CARTO Amiante et la base Scol@miante afin de rester dans le niveau 1 (<100f/L) du niveau d'empoussièrtement.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau ou enduit d'un gel hydrique à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de colle pulvérisable, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique. L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Le secteur où a été effectué le prélèvement est nettoyé et stabilisé après intervention. Le cas échéant, l'opérateur de repérage constate les situations de pollution du prélèvement et en informe le laboratoire via la fiche d'accompagnement. Exemple : calorifuge pollué par un flocage dégradé. À l'issue du prélèvement, l'opérateur de repérage nettoie sa zone d'intervention et élimine les débris résultant de son intervention.

**NOTE 1** Il est conseillé d'utiliser de l'eau car certains produits d'imprégnation peuvent modifier les caractéristiques des fibres d'amiante et perturber les analyses. En cas d'utilisation desdits produits, il est demandé d'en informer le laboratoire par le biais de la fiche d'accompagnement.

**NOTE 2** Une attention particulière est portée à l'éventuelle dégradation de l'efficacité de la fonction des matériaux ou produits sondés et/ou prélevés (gaine électrique, porte coupe-feu, etc.). Pour chacun des prélèvements, il est utilisé des outils propres ou soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée et si nécessaire des gants à usage unique. Les outils utilisés pour les prélèvements doivent être dans la mesure du possible à usage unique. Lorsque cela n'est pas possible, il faut prévoir un processus de nettoyage de la totalité de l'outil (y compris le porte-lame) car une contamination d'un matériau à un autre peut se faire très facilement. Afnor, Normes en ligne le 29/12/2017 à 17:41

Pour : CASADIAG EXPERTISES NF X46-020:2017-08 + NF X 46-020 41

### 1. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS UTILISES POUR LA PROTECTION ET LA DECONTAMINATION DES TRAVAILLEURS ET DES PERSONNES QUI SE TROUVENT SUR LE LIEU OU A PROXIMITE DE L'INTERVENTION



Identifier tous les risques y compris ceux qui ne sont pas liés à l'amiante

#### ► Equipement de Protection Individuelle :



► **Equipements de Protection Collective :** (1 = MPC processus ; 2 = MPC environnementaux)

<input checked="" type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°
		Surfactant 				
<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	X <input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	<input type="checkbox"/> N°	X <input type="checkbox"/> N°	X <input type="checkbox"/> N°
		Eau + savon 				Niveau 1, 2, 3 

---

**QUANTITE PRELEVE :** Chaque couche de l'échantillon doit être suffisante pour permettre une description macroscopique, une analyse et une contre-analyse. Dans le cas de matériaux associés ou adjacents (exemple : dalle + colle + ragréage), chaque matériau ou produit est, dans la mesure du possible, conditionné séparément lors de l'échantillonnage sur site pour éviter les risques de contamination et prélevé en quantité suffisante pour chacun des constituants.

**CONDITIONNEMENT ET ACHEMINEMENT :** conditionnement par prélèvement et sous double emballage étanche à l'air (sacs plastifiés ou tubes fermés) est réalisé sur site. La manipulation et le transport des échantillons doivent être réalisés en conformité avec la réglementation.

**TRACABILITE :** L'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage dès le prélèvement réalisé. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification, est transmise au laboratoire. Pour permettre une parfaite traçabilité ainsi que leur comptabilité, les prélèvements sont repérés sur un schéma de repérage.

**DECHETS :** L'élimination des équipements de protection individuelle, du matériel de nettoyage et de tout autre déchet issu du repérage doit être réalisée en conformité avec la réglementation. C.4 Analyses en laboratoire

**GENERALITES :** Conformément aux prescriptions du Tableau A de l'Annexe A, et en fonction de sa stratégie d'échantillonnage, l'opérateur de repérage choisit les échantillons à envoyer à un laboratoire qui pratiquera des analyses sous accréditation COFRAC ou équivalent. Les prélèvements sont analysés sous accréditation avec séparation des couches par un laboratoire accrédité par le Comité d'Accréditation Français ou par tout autre organisme signataire de l'accord multilatéral dénommé « European Cooperation for accreditation of laboratories » (EA).

## MISE EN GARDE AU LECTEUR

### Validité des données :

Ce document a été généré automatiquement par l'application Scol@miante le 31 juillet 2024, et présente des informations actualisées pour la dernière fois le 15 septembre 2023.

Le lecteur doit être attentif au fait que les données de l'application évoluent régulièrement et peuvent devenir obsolètes. Afin d'éviter tout risque lié à l'utilisation d'informations dépassées, merci de consulter régulièrement l'application.

### Obligations de l'employeur :

Les fiches de préconisations donnent des informations sur les mesures de prévention à mettre en œuvre lors du traitement d'un matériau amianté. Il s'agit de préconisations à caractère général établies selon les valeurs des niveaux d'empoussièrement évalués *a priori*.

**Ces fiches ne peuvent pas se substituer à l'évaluation des risques réglementaire prévue par le code du travail qui relève de la responsabilité de l'employeur.**

### Activité :

Sous-section 4 : Intervention

### Matériau :

Revêtement routier

### Technique de traitement :

Carottage - Forage

### Travail à l'humide :

Regroupement des types de travail à l'humide dont le nombre de données est insuffisant pour être évalués séparément

### Captage à la source :

Absence de captage localisé

### Indice de confiance :



Résultat obtenu sur la base d'un nombre de mesures exploitables compris entre 10 et 50.

### Empoussièrement :

22 f/l